

COUR SUPREME DU MALI
SECTION JUDICIAIRE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

CHAMBRE SOCIALE



RÔLE D'AUDIENCE DE LA CHAMBRE SOCIALE DU MARDI
14 OCTOBRE 2025 ET JOURS SUIVANTS S'IL Y A LIEU.

N° D'ORDRE	NOMS ET PRENOMS DES PARTIES ET DE LEURS AVOCATS.	NATURE DE L'AFFAIRE
AFFAIRE EN DELEBERE		
01.	Sadio DIARRA C /l'Ecole Issa Falaba TRAORE. <u>Avocats</u> : Maîtres Mamadou SAMAKE et Jules DEMBELE, Avocats au Barreau du Mali.	Liquidation d'astreinte.
AFFAIRES RENVOYEEES		
02.	Paulin BABOU et Namory CAMARA C/La Société Générale d'Hôtellerie-SA. <u>Avocats</u> : Maîtres Amidou DIABATE et Sidi HAÏDARA, Avocats au Barreau du Mali.	Réclamation de droit et dommages- intérêts.
03.	Anil KHOHLI C/ Yaya SAMAKE. <u>Avocats</u> : Maître Moriba DIALLO et le Cabinet Zahara NOOR, Avocats au Barreau du Mali.	Assignment aux fins de mains levée de saisie conservatoire avec restitution immédiate sous astreinte.
04.	Mody CAMARA C/ Zakaria DIANE. <u>Avocats</u> : Le Cabinet KEÏTA 3M et Me Moussa SYNAYOKO, Avocats au Barreau du Mali.	Réclamation de droit et dommages- intérêts.
05.	Sidi Lamine SISSOKO C/ BAOBAB PLUS-MALI-SA <u>Avocats</u> Maîtres Mamadou SAMAKE et Mamadou B. KEÏTA, Avocats au Barreau du Mali.	Assignment en référé, d'heure à heure aux fins de réintégration et de paiement de salaire sous astreinte.
AFFAIRES NOUVELLES		
06.	Office Malienne de l'Habitat (OMH) C /Alhamoudou dit Mambé COULIBALY. <u>Avocats</u> : Maîtres Mahamadou SAMAKE et Mamadou B. KEÏTA, Avocats à la Cour.	Assignment d'heure à heure aux fins de réintégration et arriéré de salaire sous astreinte.

07.	Souleymane DICKO C/ Manutention Africaine du Mali-SA. Avocats : Maîtres Abouba MAÏGA et SCP TOUREH et Associés, Avocats à la Cour.	Réclamation de droit et dommages-intérêts
08.	Société BOART Long Year Mali SA représentée par son Directeur Pays C /Talan KEÏTA. Avocats : SCPA « H&B », et « La FICELLE »· Avocats au Barreau du Mali.	Réclamation de droit et dommages-intérêts.
09.	Mohamed COULIBALY C/ La Société Tolimali. Avocats : Maîtres Oumar Abacar SIDIBE et Louis Auguste TRAORE, Avocats au Barreau du Mali.	Réclamation de droits et dommages-intérêts.
10.	Modibo DIAKITE C/ Société Total Energy Marketing Mali-SA. Avocats : Maîtres Mamadou SAMAKE, le Cabinet HERA CONSEIL et SCPA DOUMBIA-TOUNKARA, Cheick Oumar KONARE, Avocats au Barreau du Mali.	Réclamation de droits et dommages-intérêts.
11.	Mme Khadidiatou N'DIAYE C/ La Société des Mines de Loulou (SOMILO). Avocats : Maîtres Yacouba KONE et le Cabinet GANO, Dofini-Consult, Avocats au Barreau du Mali	Réclamation de droits et dommages-intérêts.

Bamako, le 07 Octobre 2025.

Le Président de la Chambre Sociale



Malle
Tiécoura MALLE